

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:

**Affectation des  
résultats pour 2024**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**22**

Suffrages exprimés :  
**27**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
1 avril 2025

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le 15 avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
**(14 avril 2025)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze avril deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BRASSEUR Loïc, BERNARDET Pailine, GAUDILLERE David, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, PETIT Jean-Pierre, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : BASSET Jean-Paul est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, MONNERY Maguy est excusée et donne pouvoir à CASTEIL Katia, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy

Rapporteur : le Maire

**EXPOSE**

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-II et suivants du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, désormais dénomé le compte financier unique (CFU).

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Lorsque le compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique est repris à cette section sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte financier unique, le conseil municipal doit affecter celui-ci en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Pour le solde et selon la décision du conseil municipal, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Quant au solde d'exécution de l'investissement, il fait l'objet d'un simple report quel qu'en soit le sens (excédentaire ou déficitaire).

### BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024 présente :

|                               |          | INVESTISSEMENT  | FONCTIONNEMENT | TOTAL           |
|-------------------------------|----------|-----------------|----------------|-----------------|
| Recettes réalisées N          | A        | 6 987 595,87 €  | 9 398 877,10 € | 16 386 472,97 € |
| Restes à réaliser Recettes    | B        | 752 384,57 €    |                | 752 384,57 €    |
| Dépenses réalisées N          | C        | 4 396 343,54 €  | 8 186 231,17 € | 12 582 574,71 € |
| Restes à réaliser Dépenses    | D        | 528 441,05 €    |                | 528 441,05 €    |
| Résultat de l'exercice        | E= A - C | 2 591 252,33 €  | 1 212 645,93 € | 3 803 898,26 €  |
| Résultats antérieurs reportés | F        | -1 950 992,62 € | 2 502 555,49 € | 551 562,87 €    |
| Résultat de clôture           | G=E+F    | 640 259,71 €    | 3 715 201,42 € | 4 355 461,13 €  |
| Solde restes à réaliser       | H=B- D   | 223 943,52 €    | - €            | 223 943,52 €    |
| Résultat cumulé               | G+H      | 864 203,23 €    | 3 715 201,42 € | 4 579 404,65 €  |

Les résultats sont affectés au budget primitif 2025 comme suit :

| RECETTES                                       | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| C/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 1 000 000,00 € |                |
| C/001 Résultat d'investissement reporté        | 640 259,71 €   |                |
| C/002 Résultat de fonctionnement reporté       |                | 2 715 201,42 € |
| Restes à réaliser                              | 752 384,57 €   |                |
| DEPENSES                                       | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| Restes à réaliser                              | 528 441,05 €   |                |

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats proposés.

### DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-15 et R.2311-11,  
**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 26 mars 2025,

Le rapporteur entendu,  

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

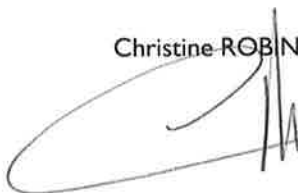
**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025 2025-04-11



ID : 071-217101054-20250414-2025\_04\_11-DE

